

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

ETHER DIETHYLIQUE SELON EP (5-7 PPM BHT)

Version 3.0

Date d'impression 20.06.2019

Date de révision 11.02.2013

Paragraphe 1: Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : ETHER DIETHYLIQUE SELON EP (5-7 PPM BHT)
Nom de la substance : oxyde de diéthyle
No.-Index : 603-022-00-4
No.-CAS : 60-29-7
No.-CE : 200-467-2
Numéro d'enregistrement : 01-2119535785-29-xxxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives aux usages identifiés. Ces informations seront ajoutées à cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Brenntag Schweizerhall AG
Elsässerstrasse 231
CH 4002 Basel

Téléphone : +41 (0)58 344 80 00
Téléfax : +41 (0)58 344 82 08
Adresse e-mail : doku@brenntag.ch
Personne responsable/émettrice : Abteilung Produktsicherheit

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique
CH-8032 ZÜRICH
Tel.: +41 (0) 44 251 51 51
Numéro de cas d'urgence national: 145

Paragraphe 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

ETHER DIETHYLIQUE SELON EP (5-7 PPM BHT)

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Liquides inflammables	Catégorie 1	---	H224
Toxicité aiguë (Oral(e))	Catégorie 4	---	H302
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3	---	H336

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	
Symbole de danger / Catégorie de danger	Phrases de risque
Extrêmement inflammable (F+)	R12
	R19
Nocif (Xn)	R22
	R66
	R67

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.

ETHER DIETHYLIQUE SELON EP (5-7 PPM BHT)

	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Conseils de prudence		
Prévention	: P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
	P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
	P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
	P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
	P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention	: P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.
	P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Stockage	: P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Etiquetage supplémentaire:

EUH019 Peut former des peroxydes explosifs.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- oxyde de diéthyle

Etiquetage selon les directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger:



Extrêmement
inflammable



Nocif

ETHER DIETHYLIQUE SELON EP (5-7 PPM BHT)

Phrase(s) R	:	R12 R19 R22 R66 R67	Extrêmement inflammable. Peut former des peroxydes explosifs. Nocif en cas d'ingestion. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Phrase(s) S	:	S 9 S16 S29 S33	Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

Paragraphe 3: Composition/ informations sur les composants

3.1. Substances

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)		Classification (67/548/CEE)
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger	
oxyde de diéthyle				
No.-Index	: 603-022-00-4	Flam. Liq.1	H224	Extrêmement inflammable; F+; R12 R19 Nocif; Xn; R22 R66 R67
No.-CAS	: 60-29-7	Acute Tox.4	H302	
No.-CE	: 200-467-2	STOT SE3	H336	
Enregistrement	: 01-2119535785-29-xxxx			
ent	: <= 100			

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Paragraphe 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin.

ETHER DIETHYLIQUE SELON EP (5-7 PPM BHT)

En cas d'inhalation	: En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Amener la victime à l'air libre. Donner de l'oxygène. Appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas de contact avec les yeux	: Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Consulter un médecin.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
Effets	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Traiter de façon symptomatique. Pas de données supplémentaires disponibles.
------------	--

Paragraphe 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	: En cas d'incendie utiliser de la mousse, de la poudre, du gaz carbonique ou de l'eau pulvérisée. Ne jamais utiliser de l'eau à jet plain.
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Extrêmement inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Le produit s'évapore facilement. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.
--	--

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Information supplémentaire	: Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

ETHER DIETHYLIQUE SELON EP (5-7 PPM BHT)**Paragraphe 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Équipement de protection individuel, voir section 8. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Veiller à une ventilation adéquate. Propriétés explosives Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Information supplémentaire : Risque d'explosion. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Paragraphe 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver le récipient bien fermé. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Protection préventive de la peau; Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

ETHER DIETHYLIQUE SELON EP (5-7 PPM BHT)**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer dans un endroit frais. Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants. Matériaux adéquats pour les conteneurs: Aluminium; Acier doux; Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Zinc; Produits caoutchouteux; Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation antidéflagrante.

Classe de feu : S'entflamment très facilement et se consomment très rapidement; Pec < 21°C

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit bien ventilé. Protéger de la lumière. Formation des peroxydes avec l'air.

Classe de stockage (Allemagne) : 3 Substances liquides inflammables

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

Paragraphe 8: Contrôles de l'exposition/ protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Composant:	oxyde de diéthyle	No.-CAS
		60-29-7

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

EU ELV, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)
200 ppm, 616 mg/m³
Indicatif

EU ELV, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):
100 ppm, 308 mg/m³
Indicatif

SUVA, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)
400 ppm, 1.200 mg/m³

SUVA, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):

ETHER DIETHYLIQUE SELON EP (5-7 PPM BHT)

400 ppm, 1.200 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle***Protection respiratoire*

Conseils : Appareil de protection respiratoire autonome (EN 133)
Type de Filtre recommandé:AX

Protection des mains

Conseils : Porter des gants appropriés.
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Gants à plusieurs épaisseurs - PE/EVAL/PE
Temps de pénétration : >= 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps

Conseils : Porter un vêtement de protection approprié.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Paragraphe 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme : liquide
Couleur : incolore
Odeur : douce

ETHER DIETHYLIQUE SELON EP (5-7 PPM BHT)

Seuil olfactif	: donnée non disponible
pH	: non applicable
Point/intervalle de fusion	: -116,3 °C
Point/intervalle d'ébullition	: 35 °C
Point d'éclair	: -40 °C
Taux d'évaporation	: donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Extrêmement inflammable
Limite d'explosivité, supérieure	: 36 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure	: 1,7 %(V)
Pression de vapeur	: 587 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	: 1,9 (20 °C)
Densité	: 0,71 g/cm ³ (20 °C)
Hydrosolubilité	: 69 g/l (20 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Kow 0,82 (23 °C) (OCDE Ligne directrice 107)
Température d'auto-inflammabilité	: 170 °C
Décomposition thermique	: Sous pression normale, peut être distillé sans décomposition.
Viscosité, dynamique	: 0,23 mPa.s (20 °C)
Explosibilité	: La formation des mélanges explosifs d'air et vapeur est possible.
Propriétés comburantes	: donnée non disponible

9.2. Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles.

Paragraphe 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Conseils : Pas d'information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon

ETHER DIETHYLIQUE SELON EP (5-7 PPM BHT)

les prescriptions.
Pas de données supplémentaires disponibles.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut former des peroxydes explosifs. Incompatible avec des agents oxydants. Propriétés explosives

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles. Exposition à l'air. Exposition au soleil. Éviter une évaporation jusqu'à l'état sec.
Décomposition thermique : Sous pression normale, peut être distillé sans décomposition.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants, Peut former des peroxydes explosifs.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Pas d'information disponible.

Paragraphe 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Information supplémentaire

Autres informations toxicologiques : Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.
L'inhalation de hautes concentrations de vapeur peut provoquer une dépression du Système Nerveux Central et une narcose.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Expérience de l'exposition humaine : solvant organique
Une exposition chronique provoque des dommages au cerveau et au système nerveux central.

Composant:	oxyde de diéthyle	No.-CAS
		60-29-7

Toxicité aiguë

Oral(e)

Nocif en cas d'ingestion.

Inhalation

Peut être nocif par inhalation.

ETHER DIETHYLIQUE SELON EP (5-7 PPM BHT)**Dermale**

donnée non disponible

Irritation**Peau**

Résultat : Irritation légère de la peau

Yeux

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation

Résultat : Aucun effet de sensibilisation connu.

Effets CMR**Propriétés CMR**

Cancérogénicité : donnée non disponible

Mutagénicité : donnée non disponible

Tératogénicité : donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction : donnée non disponible

Toxicité pour un organe cible spécifique**Exposition unique**

remarque : donnée non disponible

Exposition répétée

remarque : donnée non disponible

Autres propriétés toxiques**Danger par aspiration**

donnée non disponible

Paragraphe 12: Informations écologiques

ETHER DIETHYLIQUE SELON EP (5-7 PPM BHT)**12.1. Toxicité****12.2. Persistance et dégradabilité**

Composant:	oxyde de diéthyle	No.-CAS
		60-29-7

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Résultat : Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant:	oxyde de diéthyle	No.-CAS
		60-29-7

Bioaccumulation

Résultat : donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Composant:	oxyde de diéthyle	No.-CAS
		60-29-7

Mobilité

: donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Composant:	oxyde de diéthyle	No.-CAS
		60-29-7

Résultats des évaluations PBT et VPVB
--

Résultat : non applicable

12.6. Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire
--

Résultat : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

ETHER DIETHYLIQUE SELON EP (5-7 PPM BHT)**Paragraphe 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit	:	L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
Emballages contaminés	:	Vider les restes. Risque d'explosion. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Eliminer comme produit non utilisé.
Numéro européen d'élimination des déchets	:	Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

Paragraphe 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

1155

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR	:	ÉTHER DIÉTHYLIQUE
RID	:	ÉTHER DIÉTHYLIQUE
IMDG	:	DIETHYL ETHER

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe (Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels)	:	3 3; F1; 33; (D/E)
RID-Classe (Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger)	:	3 3; F1; 33
IMDG-Classe (Étiquettes; No EMS)	:	3 3; F-E, S-D

14.4. Groupe d'emballage

ADR	:	I
RID	:	I
IMDG	:	I

14.5. Dangers pour l'environnement

Étiquetage selon 5.2.1.8 ADR	:	non
Étiquetage selon 5.2.1.8 RID	:	non

ETHER DIETHYLIQUE SELON EP (5-7 PPM BHT)

Etiquetage selon 5.2.1.6.3 IMDG : non
Classification comme dangereux pour l'environnement selon 2.9.3 IMDG. : non
Classifié "P" selon 2.10 IMDG : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

Paragraphe 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****oxyde de diéthyle**

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.
Listé Point n°: 40

Information sur les législations nationales

SZID : 295264-13
Seuils quantitatifs OPAM : 20.000 kg (liste des substances et de préparations (OFEV, 2006))
Ordonnance sur la protection de l'air : OPair (CH): Chap. 72 - classe 3

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

donnée non disponible

Paragraphe 16: Autres informations**Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3.**

R12 Extrêmement inflammable.
R19 Peut former des peroxydes explosifs.
R22 Nocif en cas d'ingestion.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

ETHER DIETHYLIQUE SELON EP (5-7 PPM BHT)

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Information supplémentaire

Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.